

LILLE ANGELS SANTE ACTUALITES

- 70 participants à la soirée Lille Angels Santé du 29 avril 2010
- Présentation de 3 projets innovants santé
 - Déjà plusieurs offres d'investisseurs
- Prochaine soirée le 30 septembre 2010
- Plus d'informations au 03 28 55 90 66 et sur notre site :
www.clubdeveloppeurs.com

Communiqué de Presse

Lille Angels Santé Une nouvelle étape franchie suite au succès de la soirée du 29 avril

Marcq-en Baroeul, Cité des échanges, le 29 avril 2010 – Défi relevé pour le Club Développeurs. Pas moins de 70 investisseurs et porteurs de projets dans la salle. **Un engouement à l'approche du 15 juin, date limite de défiscalisation des investissements TEPA¹.**

La soirée, dédiée aux business angels et aux entrepreneurs, a notamment permis de répondre aux attentes d'un public d'investisseurs souhaitant mettre à profit les avantages de la loi TEPA. Cette nouvelle réglementation, dont la clôture annuelle des investissements est le 15 juin, permet de bénéficier d'un abattement sur l'IR ou l'ISF lors d'un investissement dans une entreprise. A quelques semaines de la fin des investissements TEPA pour l'année 2010, les investisseurs se sont fortement mobilisés pour assister à cette rencontre et bénéficier ainsi des dernières opportunités de défiscaliser.

Trois présentations d'entreprises en création, dont les projets étaient les suivants :

- 1. Développement d'outils de diagnostics miniatures*
- 2. Mise en œuvre de services, expertises R&D, production-pilote en extraction-purification de produits alimentaires à visée santé*
- 3. Mise en place de solutions innovantes pour la recherche et l'analyse biomédicale*

A la suite de cette soirée, **déjà plusieurs offres d'investisseurs** ont été portées à la connaissance du Club Développeurs, qui se charge de mettre en rapport porteurs de projets et investisseurs.

Suite aux 400K€ levés depuis la création de Lille Angels Santé et à l'engouement de plus en plus marqué des participants, le Club Développeurs annonce d'ores et déjà la tenue de la prochaine soirée **le 30 septembre 2010**.

Plus d'informations seront disponibles sur le site du Club Développeurs www.clubdeveloppeurs.com ou au 03 28 55 90 66, très prochainement.

¹ TEPA : Travail Emploi et Pouvoir d'Achat : Permet à des personnes physiques de défiscaliser jusqu'à 75% de leur impôt sur la fortune à concurrence de 50 000 euros ou 25% de leur impôt sur le revenu (IR) à concurrence de 12 500 euros pour un célibataire ou du double pour un ménage.